

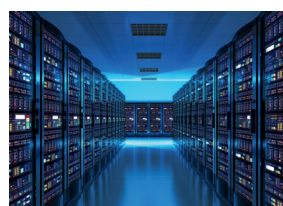


Marché en expansion

INFRASTRUCTURES EN ASIE

Obligation d'infrastructure THOMASLL. 2,50/28 CHF (« CTI 2 CHF »)

Obligation d'infrastructure THOMASLL. 3,75/21 CHF (« CTI 4 CHF »)



L'Asie connaît une croissance irrésistible depuis des années. Son économie est deux fois plus forte que celle du reste du monde. Sa population est plus importante que celle de n'importe quel autre continent. Mais l'Asie doit également faire face à des enjeux considérables : elle se heurte aux limites de ses possibilités en termes d'infrastructures et se doit de prévoir d'urgence un aménagement qualitatif et quantitatif des infrastructures nécessaires.

La Banque Asiatique de Développement chiffre les besoins en investissements en Asie à 26 billions de dollars US jusqu'à 2030. Ce sont des dimensions financières qui dépassent largement les capacités des budgets publics.¹ C'est la raison pour laquelle de nombreux pays asiatiques ont réalisé un changement de paradigme au cours des dernières années en passant d'un approvisionnement en infrastructures dirigé par l'État à une implication conséquente du secteur privé. L'infrastructure asiatique est ainsi l'un des marchés en pleine croissance les plus attractifs, offrant aux investisseurs des possibilités d'accès exceptionnelles et d'excellentes perspectives de rendement en raison de ses fondamentaux solides. Ce sont ces opportunités qu'ouvrent les deux obligations d'infrastructure de ThomasLloyd.

	CTI 2 CHF	CTI 4 CHF
Société émettrice	ThomasLloyd Cleantech Infrastructure (Liechtenstein) AG	ThomasLloyd Cleantech Infrastructure (Liechtenstein) AG
ISIN / WKN	LI0363131504 / A19LX2	LI0363131512 / A19LYD
Numéro de valeur	36313150	36313151
Téléscripteur de Bloomberg	THOLLY 2 1/2 12/31/28	THOLLY 3 3/4 12/31/21
Type d'obligation	Obligation d'infrastructure	Obligation d'infrastructure
Volume des émissions	100 000 000 CHF	100 000 000 CHF
Valeur unitaire (valeur nominale)	CHF 1 000 par obligation	CHF 1 000 par obligation
Valeur d'émission	100% de la valeur nominale	100% de la valeur nominale
Date limite de souscription	Jusqu'au 30/04/2019 ou placement complet	Jusqu'au 30/04/2019 ou placement complet
Organisme payeur	Bank Frick & Co. AG	Bank Frick & Co. AG
Dépositaire central	SIX SIS AG	SIX SIS AG
Montant d'investissement minimum	10 000 CHF	10 000 CHF
Taux d'intérêt	2,50% par an	3,75% par an jusqu'au 31/12/2021, puis 4,00% par an jusqu'au 31/12/2022 ou 4,25% par an jusqu'au 31/12/2023
Versement des intérêts	Réinvestissement des intérêts (intérêts composés)	Versement trimestriel des intérêts
Durée	Durée variable (au moins 2 ans)	Durée fixe (4 ans plus option de prolongation unilatérale de 2 x 1 an)
Résiliation	Droit de résiliation possible pour la première fois le 31/12/2019. Puis respectivement le 30/06 et 31/12 de chaque année. Le préavis est de 6 mois.	Échéance le 31/12/2021 ou, si l'option de prolongation a été choisie, le 31/12/2022 ou le 31/12/2023
Remboursement	À la valeur nominale majorée des intérêts thésaurisés	À la valeur nominale

APERÇU DES AVANTAGES

- Investissement indirect dans l'un des plus grands marchés en pleine expansion de notre temps, qui se distingue par son attractivité économique et sa grande indépendance par rapport à la conjoncture, aux taux d'inflation et au niveau des taux d'intérêt.
- Grande diversification : Partout en Asie on investit dans un grand nombre de projets d'infrastructure dans divers secteurs, ce qui permet de réduire les risques de défaillance au niveau du portefeuille et d'augmenter la sécurité du placement.
- La monnaie d'émission est le franc suisse, une monnaie synonyme de stabilité et sécurité.
- Rendements planifiables et attractifs des intérêts pour un risque quantifiable, conformément aux prévisions.
- Fiscalité optimisée : pas de retenue de l'impôt à la source.²
- Grande flexibilité en raison du droit de résiliation ordinaire, à l'expiration de la durée minimale.³
- La société émettrice est une entreprise de ThomasLloyd Group, l'un des principaux bailleurs de fonds et investisseurs dans le secteur des infrastructures en Asie et le partenaire contractuel accrédité de l'IFC, membre de la Banque mondiale.
- Historique positif et de longue date des émissions du groupe dans le secteur des obligations d'infrastructure : plus de 10 ans.
- Volume total des émissions placées par le groupe : plus de CHF 1 milliard (847 millions d'euros).
- Les investisseurs contribuent activement à la création d'une valeur ajoutée sociale et écologique puisque les émissions sont utilisées exclusivement pour des projets durables.

OBLIGATIONS D'INFRASTRUCTURE COMME ANCRAGE DE DÉPÔT/PORTEFEUILLE : TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES CLASSES D'ACTIFS

■ Potentiel de revenus attractif

L'importance capitale de l'infrastructure pour la société et pour toute économie se reflète dans le potentiel de rendement élevé des obligations d'infrastructure.

■ Retours fiables

Les flux de trésorerie stables et fiables issus des actifs d'infrastructure sont couverts par des valeurs réelles et immobilières importantes du point de vue structurel et servent de marge de sécurité supplémentaire, qui n'existe pas pour les obligations dépendant des flux de trésorerie des sociétés, par exemple.

■ Grande autonomie vis-à-vis du marché des capitaux

Les actifs d'infrastructure sont des valeurs réelles durables, en grande partie protégées contre l'inflation, qui se caractérisent par une faible corrélation avec d'autres catégories d'actifs, une valeur très stable, une dissociation importante entre le marché des capitaux et les évolutions macroéconomiques.

■ Grande protection du capital

Du fait de leur importance pour une société efficace, les actifs d'infrastructure présentent une faible élasticité de la demande et se caractérisent par une grande protection du capital en raison de leur longue durée de vie économique.

■ Liquidité et évolution élevées

Avec un besoin de financement de 26 billions de dollars jusqu'à 2030, soit 1 800 milliards de dollars par an, le développement et la maintenance des infrastructures asiatiques est un marché d'une taille et d'une profondeur considérables.¹ Le vaste choix de projets, de partenaires de projet et acheteurs potentiels des projets achevés permet de diversifier largement un portefeuille et d'adapter un modèle commercial dans chaque dimension.

■ Structures de marché avantageuses

Dans le cadre des projets d'infrastructure, les partenaires contractuels sont souvent des entreprises de services publics ou des organismes du secteur publiques qui bénéficient de monopoles naturels ou réglementés par l'État. Étant donné que les équipements d'infrastructure fournissent des services indispensables sur leurs marchés, ils bénéficient souvent d'un soutien politique direct et d'incitations réglementaires.

■ Taux de défaut faible et taux de recouvrement élevé

En raison de la situation juridique particulière des entreprises de services publics dans de nombreux systèmes juridiques, il s'avère que les obligations d'infrastructure enregistrent une probabilité de défaut nettement plus faible et un taux de recyclage substantiellement plus élevé que les obligations d'entreprises ayant des cotes comparables.⁴

En tant que solution de diversification à revenu fixe, les obligations d'infrastructure stabilisent un portefeuille en réduisant le risque de perte et la volatilité tout en augmentant le potentiel de rendement et le flux de trésorerie du portefeuille. En conséquence, les actifs d'infrastructure ont également un profil de Solvency II très avantageux.

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DES OBLIGATIONS D'INFRASTRUCTURE DE THOMASLLOYD

- Les obligations d'infrastructure de ThomasLloyd reposent sur l'un des plus grands portefeuilles d'infrastructures accessibles en Asie.
- Avec plus de 30 ans d'expérience dans le conseil autour du financement de grands projets d'infrastructure, ThomasLloyd a un relationnel et une équipe très expérimentée chargés du financement de projets et a donc un accès privilégié à un éventail de projets différents.
- En raison de son engagement à long terme et son savoir-faire exceptionnel dans l'acquisition, la structuration et la gestion des projets d'infrastructure, ThomasLloyd est reconnu comme partenaire clé par tous les intermédiaires et acteurs de la chaîne.
- Grâce à une gestion active des durées relativement courtes pour les obligations d'infrastructure (généralement 10–30 ans).
- Des normes élevées de qualité dans la gestion des fonds avec des critères clairement définis pour le choix/la sélection des projets et des rapports exhaustifs et transparents.
- Jusqu'à présent, tous les paiements d'intérêts/ remboursements ont été effectués conformément au prospectus et dans leur intégralité pour l'ensemble des obligations du groupe ThomasLloyd.
- Aucun risque lié à l'évolution du cours lorsque les taux d'intérêt augmentent en raison du droit de résiliation ordinaire pendant la durée à la valeur nominale.
- Aucun risque de change pour les investisseurs de la zone CHF, étant donné que les remboursements et les paiements d'intérêts sont effectués en francs suisses.
- Aucun risque de placement minimum par la société émettrice grâce au financement back-to-back et au contrat de prise en charge des coûts avec ThomasLloyd Cleantech Infrastructure Fund GmbH (TL CTIF).
- Garantie de recouvrement supplémentaire de la totalité de l'émission grâce au patronage de TL CTIF, conformément au § 326 BGB (code civil allemand). En cas d'insolvabilité de la société émettrice, la société-mère est responsable du paiement en temps opportun des intérêts dus et du remboursement du volume nominal.
- Droit de résiliation prématuré de l'investisseur en cas de difficulté sociale grave (chômage, faillite, décès, p.ex.)⁵
- Au 31/12/2016, TL CTIF dispose d'une solvabilité supérieure à la moyenne avec un faible niveau d'endettement de 0,22, un capital propre de 151 millions d'euros⁶ et les engagements de fonds propres⁷ de ses investisseurs de référence à hauteur de plus de 1 milliard d'euros.
- Tous les risques courants liés aux projets d'infrastructure sont entièrement couverts conformément aux normes internationales établies par les principales compagnies d'assurance.
- Respect de normes élevées en matière de durabilité : Les obligations d'infrastructure de ThomasLloyd s'inspirent des Principes sur les obligations vertes et des Normes des obligations climatiques. Ils conviennent aux investisseurs socialement responsables et respectueux de l'environnement en raison de leurs aspects écologiques, sociaux et éthiques (critères ESG).
- Certification pour les caisses de prévoyance et de retraite professionnelles : « Parfaitement adapté » avec une « perspective stable même à moyen terme » (notation de durabilité ÖGUT).⁸

Ce document est un message publicitaire. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni une offre ni une incitation à acquérir une obligation et ne doivent pas être interprétées comme un conseil en placement ni une recommandation d'acquiescer des obligations. Seules les informations contenues dans les prospectus d'émission sont significatives pour l'offre. Les prospectus complets, approuvés par l'autorité de surveillance des marchés financiers du Liechtenstein, peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société émettrice ThomasLloyd Cleantech Infrastructure (Liechtenstein) AG, Landstrasse 14, 9496 Balzers, Principauté du Liechtenstein ou par e-mail à l'adresse support@thomas-lloyd.com. Les prospectus peuvent, en outre, être consultés et téléchargés sur <https://www.thomas-lloyd.com/fr/investisseurs>. Les prospectus d'émission comprennent notamment une description des principaux risques liés au placement. Les décisions d'investissement doivent être prises exclusivement sur la base des prospectus d'émission, l'investisseur devant tenir compte de sa capacité de risque. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que même dans le cas d'une sélection rigoureuse des produits financiers il y a toujours un risque de perte totale du montant investi. Une souscription d'obligations ne devrait être faite que sur la base des documents de vente complets, notamment des prospectus d'émission. Ce document est une traduction libre, non officielle, des Informations publicitaires originalement rédigés et approuvés en allemand. Si des incohérences existent entre le texte français et le texte allemand, le texte allemand fait foi.

¹ Asean Development Bank, « Meeting Asia's Infrastructure Needs », février 2017 ; ² souscription directe auprès de la société émettrice (marché primaire, distribution à partir de l'émission) ; ³ valable pour CTI 2 CHF, voir section V.C.6.a. du prospectus d'émission ; ⁴ Moody's Annual Default Study : « Corporate Default and Recovery Rates, 1920-2013 » février 2014 et Moody's Investor Service « Default and Recovery Rates for Project Finance Bank Loans, 1983-2013 » addendum septembre 2015 et « Infrastructure default and recovery rates, 1983-2014 » mars 2016 et « Infrastructure default and recovery Rates, 1983-2015 », addendum avril 2017 ; ⁵ valable pour CTI 2 CHF, voir V.C.6.b. Du prospectus d'émission ; ⁶ Capital souscrit plus capital subordonné des associés tacites ; ⁷ Capital souscrit et capital subordonné non libéré des associés tacites ; ⁸ Expertise sur la durabilité du ThomasLloyd SICAV – Cleantech Infrastructure Fund du 19 mai 2015